



PREFECTURE DE L'OISE

Plan Local de Redynamisation de Senlis

Consécutif à la dissolution du
41^{ème} Régiment de Transmission

Jun 2012



SOMMAIRE

Préambule.....	p.4
I. Impacts sociaux et territoriaux de la fermeture du site militaire de Senlis.....	p.5
II. Diagnostic territorial.....	p.6
1. Le contexte socio-économique	
2. Les perspectives territoriales de développement économique	
3. Les caractéristiques de l'emprise militaire libérée	
III. Les Axes stratégiques de redynamisation économique retenus dans le PLR.....	p.10
1. Développer l'attractivité et la compétitivité économique du Territoire (Axe 1)	
➤ Ordener : création d'un pôle de formation mutualisé (Action 1)	
➤ Ordener : création de laboratoires mutualisés pour les entreprises (Action 2)	
➤ Ordener : Création de logements étudiants (Action 3)	
➤ Ordener : viabilisation du foncier nécessaire : VRD (Action 4)	
➤ Actuelle zone d'activités de Senlis : Signalétique et Modernisation de la zone vieillissante pour conserver les emplois (Action 5)	
2. Soutenir la création d'emplois et d'entreprises (Axe 2)	
➤ Bio Business Center sur Ordener (Action 1)	
➤ Aide Directe aux entreprises s'implantant sur la nouvelle zone située le long de l'A1 et contigüe à la zone d'activités (Action 2)	
IV. Fiches Actions.....	p.20
V. Engagements financiers.....	p.31
VI. La gouvernance et l'évaluation.....	p.31
Annexe 1 Plan de financement.....	p.33

I- LISTE DES SIGNATAIRES

ENTRE

L'ETAT,
Représenté par Monsieur Nicolas DESFORGES, Préfet de l'Oise

ET

LA MAIRIE DE SENLIS,
Représentée par Madame Pascale LOISELEUR, Maire, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de
Communes des Trois Forêts

II- VISAS

VU le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de sécurité nationale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2335-2

Vu la circulaire n°5318/SG de M. le Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à
l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Il est convenu de signer un plan local de redynamisation de la ville de Senlis élargi au territoire
intercommunal, à la suite de la dissolution effective du 41^{ème} Régiment de Transmission de Senlis
depuis le 1^{er} août 2009.

Ce PLR devrait permettre, par effet levier, de compenser le départ du régiment avec la création de
300 emplois, pour un coût total des travaux de 12.286.000 €. Pour cela 7 actions sont mises en
œuvre dont 4 cofinancées par le PLR et la Ville de Senlis.

PREAMBULE

1. Fait générateur

Le Gouvernement a annoncé, le 20 juillet 2008, la mise en œuvre d'un plan national de restructuration de ses sites de défense. A la fin du mois de juillet 2008, le Premier ministre annonçait la mise en place d'un Plan Local de Redynamisation (PLR) auquel la Ville de Senlis est éligible. Le PLR a pour vocation de compenser par des aides d'Etat le nombre d'emplois perdus et accompagner les collectivités locales à la mise en œuvre de conditions favorables au développement économique permettant de retrouver ces emplois et d'en créer de nouveaux. La Ville de Senlis est éligible dans le cadre du départ de son unité militaire.

Pour la commune de Senlis, cette réforme s'est traduite par la dissolution du 41^{ème} Régiment de Transmission, situé dans le quartier Ordener, le 1^{er} août 2009.

2 – Périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du Plan Local de Redynamisation

Le périmètre d'application du présent PLR couvre le territoire de la commune de Senlis.

3 – Durée du Plan

La durée du présent plan est de trois ans, à compter de sa signature par chacune des parties, reconductible une fois par un avenant portant sur deux années au maximum.

I. Les impacts sociaux et territoriaux de la fermeture du site de Senlis*

(* : Source : Diagnostic SOFRED – 2009)

La dissolution du 41^{ème} Régiment de Transmissions s'est traduite par un départ effectif de 602 emplois militaires et civils dès le mois d'août 2009.

Le 41^{ème} Régiment de Transmission (RT), implanté dans la ville de Senlis depuis le 1^{er} juillet 1979, au sein du quartier ORDENER, sur un camp militaire d'environ 10 hectares, se situe à quelques minutes à pied du centre-ville, et est adossé à une voie de circulation traversante du Sud au Nord, fortement fréquentée, la RD 1017.

Senlis, ville de 17.000 habitants, a vu ainsi disparaître des emplois mais aussi des personnels qui représentaient avec leurs familles 1179 personnes au total. Autant d'acteurs des affaires locales, investisseurs ou consommateurs qui disparaissaient.

A titre d'exemple, dans le domaine scolaire, les 363 enfants des personnels militaires représentaient l'équivalent de 14 classes de 25 élèves.

Le retrait de ce régiment, ressenti avec une vive émotion par la population attachée à la tradition militaire qui remonte à 1873 - année de cession gratuite du terrain par la Ville à l'Etat - a eu également pour conséquence et pour partie, la perte de 7,4 millions* d'euros par an de pouvoir d'achat pour l'économie locale, notamment pour les commerces, les TPE et PME locales liées aux armées. (* cette somme représente la masse salariale annuelle des personnels du 41^{ème} RT/ Cf Diagnostic SOFRED)

A ces conséquences doivent s'ajouter également des incidences financières en termes de ressources pour les collectivités publiques, Ville et Communauté de Communes : les militaires et les personnels civils étant également contribuables. Leur départ impliquant également des pertes sur le montant des taxes d'habitation et foncière perçues, et la DGF puisque indexée sur la population.

Le commerce local a également été affecté.

Si à Senlis la moyenne des ressources est élevée, elle l'est du fait d'une forte concentration des revenus élevés sur un petit nombre de ménages. Cependant la commune compte 32% de logements sociaux* (* source : Ville de Senlis)

Le PLR constitue par conséquent un levier à la dynamisation de l'économie et à l'attractivité du territoire.

Consciente de la nécessité de se développer et de donner une nouvelle image, la Ville de Senlis avait néanmoins élaboré une stratégie de développement à laquelle a été intégré le quartier Ordener. **Ainsi ce sont trois espaces géographiques, étroitement liés par leur proximité et leur complémentarité qui, par leurs projets, vont contribuer au développement de l'attractivité du territoire.**

Ces trois espaces sont le Quartier Ordener, l'actuelle zone d'activités et la réserve foncière à venir aux abords de l'Autoroute A1.

II. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial a été établi à partir d'une étude réalisée par la SOFRED et complétée par une étude micro économique diligentée par la ville de Senlis.

1 – Le contexte socio-économique

1.1. Un positionnement géographique privilégié

La commune de Senlis est l'un des principaux pôles urbains du Sud de l'Oise, avec une population de 17 000 habitants.

La commune dispose d'un réseau routier et autoroutier développé (autoroute A1, très empruntée par l'Europe du Nord). Elle est proche de deux aéroports : Roissy Charles de Gaulle (20 min) et Beauvais (40 min). Enfin, elle se situe à 30 minutes des portes de Paris.

Le territoire dispose d'un cadre de vie privilégié : patrimoine historique (centre ancien, cathédrale, musées), forêts (Ermenonville, Halatte, Chantilly), qualité des équipements et des espaces publics.

1.2. Un tissu économique fragile et un positionnement à construire

Le tissu économique de Senlis se caractérise par :

➤ Des atouts à consolider

- une bonne représentation du commerce, en particulier le commerce de gros/intermédiaire et le commerce de détail qui tend néanmoins à diminuer particulièrement en commerce de bouche ;
- une sous-représentativité de l'industrie, qui reste diversifiée et dotée de quelques segments forts (chimie fine et transformations des plastiques) ;
- une attractivité certaine pour des moyennes surfaces de vente au regard des sollicitations constantes des enseignes nationales ;
- une surreprésentation des cadres (et notamment des chefs d'entreprises) et des professions intellectuelles supérieures, qui se traduit certes par des niveaux de revenus nettement supérieurs à la moyenne nationale mais générateur d'une pression foncière accentuée par la proximité de Paris et la qualité de vie locale.

➤ Des faiblesses plus ou moins importantes

- un secteur tertiaire sous-représenté par rapport aux niveaux nationaux et locaux environnants, mais dont certains segments sont encore forts (éducation- formation, R&D, gestion d'infrastructure et services professionnels) ;
- une sous- représentation notoire du secteur de l'hôtellerie- restauration ;
- l'absence d'une véritable filière locale affirmée, structurée autour de grandes entreprises "donneurs d'ordre" ;

- une zone d'activités vieillissante, peu lisible et peu accessible, offrant peu de marges de développement aux entreprises implantées ;
- une densité en emploi faible et des créations d'emplois inférieures aux moyennes nationales et locales. Toutefois, le territoire affiche un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale grâce à l'accès au bassin d'emploi de la région Ile-de-France, élément qui ne permet pas néanmoins de toucher le public le moins formé à faible employabilité et fragilisé par une mobilité insuffisante ;
- plus de gare ferroviaire depuis les années 50 et une circulation locale particulièrement difficile.
- une ZAC privée dites des Rouliers d'une superficie de 18 ha créée en 1991 ne trouvant pas preneur depuis plus de 20 ans.
- Une insuffisance d'offre de logements à des prix plus abordables que ceux du marché actuel.

2 – Les caractéristiques de l'emprise militaire libérée

Le domaine militaire concerné par la restructuration engagée s'étend sur 10 hectares. Il est clos de murs et situé à quelques minutes à pied du centre ville.

Le site présente un certain nombre de caractéristiques encadrant l'évolution de cette emprise.

➤ La conservation par la Défense de bâtiments d'hébergement

Cinq bâtiments sont conservés par la Défense afin d'héberger, au bénéfice de la Base aérienne 110, les célibataires géographiques occupant 170 logements. L'infirmier hébergeant des bureaux réservés aux militaires.

➤ Des rénovations et une constructibilité fortement contraintes

L'Architecte des Bâtiments de France a exprimé une volonté d'encadrer fortement le gabarit du bâti en le limitant le cas échéant après révision du POS à un maximum de R+1+combles, afin de ne pas briser les vues vers la ville ancienne (Secteur Sauvegardé) et le paysage de la vallée de la Nonette (Site Inscrit), ce qui limite considérablement la surface de plancher potentiellement constructible.

➤ Un bâti existant de qualité inégale

De nombreux bâtiments sont sans intérêt architectural et sont à démolir, d'autres à enjeux seront à conserver en l'état avec un coût de réhabilitation élevé. Toujours dans le cadre des préconisations de l'ABF il conviendra de préserver partiellement le mur d'enceinte pour sa qualité et cohérence avec le vocabulaire des murs anciens de la ville, ainsi que le tracé historique de l'ancien « chemin de Poste ».

➤ L'utilisation future envisagée

Une fois fait le bilan de l'immobilier conservé par la Défense avec son terrain d'assiette, des voiries nécessaires au bon fonctionnement du site, des contraintes en stationnement ci-dessus évoqués, mais aussi de la présence d'un bâti de qualité difficilement mutable (manège), ou encore de grands espaces libres à conserver (place d'armes), la stratégie retenue aujourd'hui par la municipalité est d'optimiser dans le bâti existant une

approche de développement durable garantie par la maîtrise foncière de l'ensemble du site (exception faite des immeubles de logements conservés par la Défense).

Le choix de réaménagement du site décidé par la municipalité -confirmés d'une part par le résultat des études de la SOFRED fin 2011 et par les prospects rencontrés depuis plusieurs mois- consiste en la création d'un Centre d'Excellence Européen en Bio Mimétisme, sous forme d'un campus dédié et mutualisant les composantes nécessaires à une innovation de haut niveau sur le plan international; offrant ainsi une réponse aux besoins des acteurs en terme de Formation, Recherche / Innovation, Entreprises.

3 – Les perspectives territoriales de développement économique dégagées

Le développement économique de Senlis s'oriente vers deux stratégies complémentaires :

- Optimiser pour le tertiaire supérieur, la libération d'un site de 10 hectares idéalement situé en centre-ville (Ordener) dans le domaine novateur du Bio Mimétisme
- Redynamiser le tissu économique existant (la ZA actuelle d'une part et son extension à l'Est de l'A1)

➤ Dédier un site adapté à un univers scientifique novateur : Ordener

Comme le rapport de la SOFRED de janvier 2012 l'a confirmé, le quartier Ordener se rapproche du modèle du campus universitaire compte tenu de son fonctionnement général, de l'organisation et la qualité du patrimoine bâti.

Le thème du Bio Mimétisme identifié par la Municipalité est effectivement un champ émergent susceptible de s'inscrire dans une dynamique d'acteurs à l'échelle territoriale (UTC, Pôle IAR, CETIM, diversification vers « Bac +2 » des lycées senlisiens, grands groupes industriels...).

Le Bio Mimétisme est fondé sur la recherche de compréhension de mécanismes présents dans les systèmes biologiques en vue de s'en inspirer pour de nouveaux développements ; c'est en ce sens faire de la recherche autrement.

Il s'agit d'un champ transversal potentiellement très vaste, qui peut concerner :

- La chimie, où l'on s'inspire de voies de synthèse présentes dans le monde vivant
- La robotique « volante » (micro technique) où la recherche s'inspire par exemple des insectes pour ce qui touche à la vision, aux chocs...
- Les matériaux, où l'on s'inspire de structures existantes dans la nature (par exemple la feuille de lotus pour des matériaux autonettoyants)
- Le génie mécanique grâce à l'aérodynamique des poissons qui peut contribuer au développement d'avions, de trains

Enfin, si les Etats Unis dominant le sujet, en Europe cela reste un sujet encore totalement novateur.

➤ **Redynamiser le tissu économique existant : l'actuelle ZA et son extension**

La zone d'activités dite « historique » de Senlis a été créée en 1968, elle est aujourd'hui saturée et pour une part inadaptée aux besoins de certaines activités car elle présente de nombreux inconvénients notamment en termes de VRD, d'absence de très haut débit, une perception d'enclavement, du mobilier urbain et une signalétique non adaptés ou datés, l'absence de desserte en transports en communs...

Elle mérite donc des actions de modernisation, d'amélioration du confort à la fois sur l'offre de services collectifs et sur l'image qu'elle peut renvoyer à ses visiteurs ou utilisateurs.

Les risques pesant sur le bassin d'emplois en cas de non adaptation de ce site résident principalement dans les délocalisations des entreprises installées, la diminution du nombre d'emplois et la fuite potentielle de consommateurs et habitants.

Par ailleurs, cette zone étant remplie malgré les insuffisances ci-dessus mentionnées, est un indicateur de tension en termes d'offres d'implantations.

C'est pourquoi, il est prévu une extension de cette zone de l'autre côté de l'autoroute A1, sur des terres agricoles inscrites à la Charte du Parc Naturel Régional en site d'extension économique pour environ 17 hectares. Cette nouvelle offre permettrait les déplacements éventuels d'entreprises qui pourraient être à l'étroit sur l'actuelle zone sans pénaliser le bassin d'emplois local par une éventuelle délocalisation et surtout répondre aux nouvelles demandes d'implantations qu'il n'est à ce jour pas possible de satisfaire.

Compte tenu de l'analyse stratégique du territoire, 4 enjeux clefs se dégagent :

1/ Compenser les départs des militaires au plus vite en offrant des conditions favorables à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement de l'offre de formation.

2/ Faire de la dissolution du 41^{ème} RT une opportunité de développement économique durable grâce à la réalisation d'un campus regroupant la formation, la recherche/innovation et des entreprises, tous autour du thème fédérateur du Bio Mimétisme.

3/ Endiguer l'hémorragie des emplois liée aux départs d'entreprises pour défaut de foncier disponible, en positionnant l'économie du territoire senlisien vers des filières à fort potentiel de créations d'emplois et facteur d'attractivité (tertiaire supérieur-formation-recherche/innovation)

4/ Mieux exploiter les atouts du territoire en valorisant la zone existante d'une part et en créant une aide à la commercialisation de la nouvelle zone située à proximité de l'A1.

Ainsi, les axes de développement proposés au titre du PLR ont pour objectif majeur d'engendrer le maintien et la création d'emplois ainsi que de reconstituer l'attractivité et des ressources économiques perdues par la commune et ses acteurs locaux.

Les axes de développement s'inscrivent également dans une stratégie de cohérence et de maillage territorial dans le cadre d'un véritable schéma de développement économique.

Le plan retient deux axes prioritaires reprenant les enjeux évoqués ci-dessus :

Axe 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire de Senlis

Axe 2 : Soutenir la création d'emplois et d'entreprises

III -Les axes stratégiques retenus dans le PLR et s'intégrant à une démarche globale de développement économique du territoire



Axe 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire (5 actions)

➤ **I - Au sein du Quartier Ordener : actions 1 à 4**

Contexte

Rare commune du sud de l'Oise et du Parc Naturel Régional à disposer de potentialités en matière de foncier à destination économique, Senlis se doit d'inscrire son renouvellement urbain dans une démarche volontariste de développement économique là où elle en a encore la possibilité.

Une étude de reconversion urbaine du site de la Défense proposé à la cession a été effectuée par l'Etat en 2009, sous la maîtrise d'ouvrage de la Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers de la Défense (MRAI), en concertation avec la ville de Senlis.

Même si le scénario urbain qui en a été la conclusion n'a pas été retenu par la nouvelle municipalité, les diagnostics et inventaires techniques ont pu être réutilisés dans la programmation de développement économique soutenue aujourd'hui par la Ville.

Le Quartier Ordener s'étend sur une superficie de 10,4 hectares situés en centre-ville.

La qualité patrimoniale et historique du site, la configuration des espaces (tant intérieurs qu'extérieurs) prédisposent à une utilisation publique où se mêleront étudiants/ entreprises/ établissements de formation autour du thème fédérateur du Bio Mimétisme.

En effet, le site dispose d'une quinzaine de bâtiments pour plus de 22.000 m² utiles répondant à tous les usages nécessaires à la reconversion envisagée : salles de formations, laboratoires, bureaux, restauration collective, logements...

Cette stratégie présente l'avantage d'offrir un axe de diversification et de complémentarité au bassin d'emplois et bien au-delà, dont les actions suivantes constituent des leviers majeurs en termes d'attractivité et de compétitivité du territoire et pour lesquelles le PLR est appelé à contribuer.

Il s'agit des 4 actions suivantes :

Action 1 : Création d'un pôle de formation mutualisé

Les lycées de Senlis que sont Amyot d'Inville, Hugues Capet et Saint Vincent, ainsi que le centre de formation Proméo ont tous à cœur de développer des axes de formation complémentaires à leur offre actuelle et en parfaite synergie autour du « Bio ».

Il s'agit de chimie verte ou du végétal, de Bio Economie, des déclinaisons du développement durable telles que fluide durable, réglementation thermique...

Le projet Ordener est donc en bonne adéquation avec leurs propres axes de développement.

Par ailleurs, le Bio Mimétisme a vocation à croiser des étudiants d'horizon variés et issus de formations connexes, l'objectif étant in fine de faire de la Recherche autrement ; c'est pourquoi ce site pourrait accueillir des sessions développées par d'autres écoles ou universités mais dans des locaux situés à Senlis pour bénéficier des infrastructures collectives adaptées à leurs besoin.

En effet, créer des offres de formation complémentaires, en alternance ou non, nécessite des équipements supplémentaires dont la place et / ou la rentabilité constituent des freins qu'une mutualisation permet de lever.

Action 2 : Création de laboratoires mutualisés pour les entreprises

De grands groupes industriels, leurs sous-traitants ou cotraitants tout en respectant leurs clauses relatives à l'intelligence économique, sont de plus en plus soucieuses de pouvoir externaliser certains axes de leur recherche / innovation.

Dans ce sens, en dehors de leurs propres locaux, il est précieux de pouvoir trouver des espaces permettant d'utiliser des laboratoires équipés, dédier des équipes sur un sujet donné sur une période limitée, dans un contexte de synergie et d'émulation où se croiseront étudiants/ chercheurs/ entreprises. C'est là aussi une des conditions pour faire de la Recherche autrement.

Ainsi, la création de laboratoires mutualisés ouverts largement à usage des entreprises est un plus qui n'est pas disponible à ce jour.

Action 3 : Création de logements étudiants

L'une des conditions d'attractivité d'un territoire, outre l'offre d'emplois dont Senlis constitue le 4^{ème} bassin d'emplois du Département réside dans la capacité à pouvoir se loger.

Or, si la Ville de Senlis est bien le 4^{ème} bassin d'emplois, il n'est que le 5^{ème} en terme de population, ce qui constitue un indicateur confirmant une inadéquation entre la demande potentielle de logements et l'offre réellement constatée.

Un second indicateur plus qualitatif réside dans les entretiens et enquêtes réalisés, tant auprès des entreprises que des établissements de formation. Ils montrent que les entreprises peinent à recruter des jeunes parce qu'ils trouvent difficilement à se loger alors même qu'ils auraient un emploi. La difficulté pour les étudiants des lycées et centres de formation, sans source de revenus autres que familiaux, est encore plus criante.

En effet, certains jeunes sont contraints de renoncer à leur formation parce qu'ils ne trouvent pas à se loger dans des conditions économiques acceptables.

L'insuffisance d'offre de logements adaptée aux capacités économiques des jeunes constituant un réel frein pour les établissements de formation, il a été décidé de remédier à cette situation et de créer une nouvelle offre de logements étudiants sur le site Ordener. Ce quartier militaire se prête particulièrement à une reconversion en campus étudiant.

Action 4 : Viabilisation du foncier nécessaire : VRD

Le site Ordener fermé et à vocation unique militaire, ne nécessitait pas les mêmes aménagements en termes de voiries (circulations piétonnes et automobiles, stationnements, espaces verts...) qu'un site public.

Il en est de même pour ce qui relève des réseaux divers puisqu'il y a un enjeu de mise aux normes électriques, installation de compteurs et sous-compteurs par bâtiment (électricité, gaz, eau, câblages divers...) ainsi que la conformité de leurs matériaux, séparation des eaux de pluie des eaux usées, connexion au réseau de la Ville de Senlis, ...

C'est pourquoi, en raison de la mise en service progressive du site, des travaux significatifs sont nécessaires et plus particulièrement pour l'opérationnalité des actions du présent document.

➤ II - Au Sein de la zone d'activités existante : action 5

Contexte

La zone industrielle de Senlis, représentant 60 ha, créée en 1968 constitue un enjeu réel pour la vie économique de la cité, mais présente des signes de fragilisation certains et avancés. Avec 80 entreprises et 1892 emplois, cette zone vieillissante ne répond plus aux exigences des entreprises, qui partent s'installer ailleurs n'arrivant pas lorsqu'elles le souhaitent à étendre leur emprise sur place. Il s'agit d'une zone privée, seuls les réseaux viaires sont communaux.

La requalification de cette zone d'activités est une priorité qui répond à la fois aux attentes des entreprises interrogées à plusieurs reprises lors de visites sur site et réunions en groupe de travail et à la volonté de la municipalité de contribuer au maintien et au développement d'emplois sur le territoire.

- ses atouts :

- la proximité d'un carrefour de voies de communication, départemental et national, voire international avec l'axe européen nord-sud de l'autoroute A1, qui permet une grande fluidité routière (Roissy est à 20mn, Paris à moins d'1 h, la Belgique et le nord de l'Europe à moins de 2 h) ;
- la présence de grands groupes industriels (Electrolux, Eurovoirie), d'un véritable pôle de recherche et développement (CETIM), de formation et d'apprentissage (Proméo) qui gagnent à être connus et reconnus ;
- l'intérêt de certaines entreprises pour un développement sur place (CETIF) ;
- un centre de conférences et de séminaires important et moderne (CETIM) dont la notoriété est à juste titre grandissante ;
- la présence d'un complexe municipal installé dans une ancienne usine réhabilitée, et partiellement utilisé pour des installations sportives (complexe des Trois Arches) ;
- une zone d'activités dans un écrin urbain de qualité

- ses faiblesses :

- une image vieillissante : un domaine public banalisé voire négligé, du mobilier urbain obsolète, un éclairage public inadapté, un stationnement anarchique qui souligne encore plus l'absence de transports collectifs de desserte de la zone ;
- une accessibilité limitée à la route et au transport individuel (absence de gare SNCF sur le territoire communal) ;
- une visibilité et une accessibilité confidentielles : d'une part du fait du relatif enclavement de la zone (un seul point d'entrée par l'avenue Charles de Gaulle en entrée de ville), d'autre part du fait de la pauvreté de la signalétique à l'extérieur de la zone comme à l'intérieur ;
- peu de disponibilité de locaux existant (un taux de remplissage de 90%) ;
- un bâti hétéroclite, parfois de grande qualité, parfois médiocre et mal entretenu, à l'image de certains abords (sur terrains privés ou sur espaces collectifs).
- peu de promotion de la zone, et de ce fait peu d'effort institutionnel jusqu'à présent pour inciter les entrepreneurs à rester sur le site ou à s'y implanter (une relative hémorragie a commencé vers d'autres sites plus accueillants du département voire vers la région voisine de l'Ile de France) ;
- pas de spécialisations sectorielles affichées (exemple : un pôle recherche/formation d'au moins 1000 personnes, à valoriser) ;
- une offre hôtelière insuffisante en qualité et en quantité sur la commune.

Action 5 : Signalétique et modernisation de la zone d'activités vieillissante pour conserver les emplois

Aujourd'hui, l'axe de développement retenu consiste à requalifier cette zone en améliorant la signalétique, les voiries, la desserte par bus et la qualité des espaces publics et en déployant la fibre optique dans l'objectif du maintien des emplois existants.

Les aménagements en question doivent permettre l'accroissement du rayonnement de cette zone, en améliorant notamment son fonctionnement et sa lisibilité tant interne qu'externe. Ils seront conçus en prenant en compte la qualité environnementale et l'insertion de cette zone dans le paysage, toute la Ville de Senlis étant ainsi inscrite dans le site remarquable de la Vallée de la Nonette.

Une étude consistant principalement à établir un schéma directeur de requalification de la zone en relation avec les autres projets urbains est à mener. Elle permettra de déterminer précisément le coût de chaque intervention et d'élaborer une stratégie de développement économique globale pour la zone industrielle (ciblage du marché, immobilier, recensement des projets, préconisations) en complémentarité avec une nouvelle offre foncière à laquelle contribue l'Action 2 de l'Axe 2.

Le cahier des charges de cette étude est prêt. Dès l'attribution de la participation PLR, elle pourra être lancée, et sera suivie des travaux lourds de requalification physique de la zone.

Parallèlement, une refonte du TUS (Transport Urbain Senlisien) permettra de desservir la zone d'emplois, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Cette action est en cours de mise en œuvre dans le cadre d'un co-financement Ville de Senlis / SMTCO

L'effet levier du PLR est significatif pour mobiliser les acteurs du développement économique.

Axe 2 : Soutenir la création d'emplois et d'entreprises (2 actions)

➤ I – Sur le site Ordener (action 1)

Contexte

« L'enjeu du télétravail et plus généralement celui de l'entreprise du XXIème siècle, est de tenter de faire avec les travailleurs du savoir ce que l'entreprise du XXème siècle a réussi avec les travailleurs manuels : multiplier leur productivité par 50 ». Telle est la conclusion de la synthèse du rapport réalisé par Greenworking et remis au Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique en Mai 2012.

Cette synthèse met aussi en exergue les trois enseignements essentiels au sujet du télétravail et de ses impacts : il offre une productivité très élevée. En effet, c'est aujourd'hui l'un des principaux bénéfices au même titre que la réduction des temps de transport. C'est un nouveau modèle managérial qui repose sur la confiance et l'autonomie; enfin, le bureau de l'entreprise devient une plateforme de rencontres et d'échanges intensifs.

Le gain moyen de productivité en télétravail grâce à une réduction de l'absentéisme est de 22% et ce grâce à une meilleure efficacité et à des gains de temps.

Enfin, le taux de satisfaction lié au télétravail de toutes les parties prenantes est de 96% : télétravailleurs, managers et employeurs.

C'est pourquoi il est souhaité que ce concept novateur soit développé sur ce site. Il a pour objectif, autour de l'idée de développer le télétravail (accueil de salariés d'entreprises parisiennes), de faire en sorte que les salariés concernés puissent croiser des créateurs d'entreprises en phase de croissance logés dans une pépinière (baux précaires < 24 mois) venant ainsi compléter l'offre locale, mais également des entreprises plus matures accueillies dans le cadre d'un hôtel d'entreprises (baux commerciaux classiques).

Action 1 : Création d'un Business center

Il s'agit d'un site qui est destiné à être modulable pour offrir :

- Des espaces de travail misant sur la convivialité
- Des bureaux cloisonnés accessibles en location ponctuelle ou permanente
- Des salles de réunion mutualisées avec un service télé-présence
- Un espace point rencontre avec accès à des informations économiques
- Un espace bar / petite restauration intégré ou non

Il permet les échanges d'expertises, mixe des créateurs de projets et des salariés, des jeunes entreprises, des entrepreneurs individuels, des professions libérales, des télétravailleurs nomades...

Un tel espace répond aux besoins des entrepreneurs individuels d'une part et d'autre part il répond aux salariés et entreprises souhaitant réduire les migrations pendulaires entre domicile et lieux de travail parisiens.

Cet équipement constituera un pôle proposant des services partagés de type secrétariat à la demande, courrier, reprographie, éventuellement comptabilité de nature à faciliter l'activité des entrepreneurs de TPE et PME accueillis quant à eux soit dans le cadre de la pépinière soit dans le cadre de l'hôtel d'entreprises.

Il pourrait trouver sa place dans l'ancien bâtiment d'Etat-major qui contient de nombreuses salles de réunion et bureaux disponibles, internet à très haut débit.

C'est une action structurante dans un schéma de développement économique qui constitue un effet levier important en vue de la création d'entreprises pérennes sur le territoire.

➤ **II – L’extension de la zone d’activités existante : action 2**

Contexte

La zone d’activités actuelle est saturée en occupation immobilière et ne permet pas aux entreprises d’évoluer sur site ou de s’y implanter dans des conditions modernes, sous réserve d’offre rarement disponible.

Une offre avait été créée dès les années 90 avec la zone des Rouliers en entrée de ville à l’est de l’autoroute A1 mais qui suite à divers aléas économiques se retrouve aujourd’hui totalement privée et sans maîtrise publique concernant sa commercialisation.

Ainsi dans la continuité de la zone privée des Rouliers et contiguë à la zone d’activités située de l’autre côté de l’autoroute, il a été décidé de se doter d’une nouvelle offre d’implantation à même de redonner des disponibilités foncières dans la première zone d’activités par un jeu de déplacement d’entreprises existantes voulant s’étendre.

Par là même elle pourrait offrir du foncier économique et de l’immobilier d’entreprises dans les normes BBC, concurrentiels à la zone de Roissy afin de redynamiser l’offre locale.

Action 2 : Aide Directe aux entreprises pour accélérer la Commercialisation d’une offre foncière compétitive le long de l’Autoroute A1 et contiguë à la zone d’activités, tout en incitant à la création d’emplois sur la Ville de Senlis

L’objectif premier du PLR est bien celui de compenser les pertes d’emplois liées au départ du 41^{ème} RT, aussi, l’aide directe aux entreprises contribue effectivement à favoriser la création d’emplois nouveaux.

Cependant, afin que cette opportunité ne soit pas diffuse et constitue un réel levier pour la collectivité - au-delà des aides qui seront perçues par les entreprises - il est prévu de dédier cette aide directe aux entreprises susceptibles de s’implanter dans le périmètre du PLR et notamment dans la nouvelle zone.

En effet, toute action à même de contribuer à une accélération de sa commercialisation créera une dynamique et une attractivité nouvelle pour cette zone en complément des actions dédiées tant sur Ordener que sur l’actuelle zone d’activités et la ZA privée des Rouliers.

IV -Les fiches actions

Axe 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire de Senlis

- ⇒ Action 1 : Création d'un pôle de formation mutualisé (**Ordener**)
- ⇒ Action 2 : Création de laboratoires mutualisés pour les entreprises (**Ordener**)
- ⇒ Action 3 : Création de logements étudiants (**Ordener**)
- ⇒ Action 4 : Viabilisation du foncier nécessaire (**Ordener**)
- ⇒ Action 5 : Requalification globale de l'actuelle zone d'activités pour conserver les emplois (**ZA actuelle**)

Axe 2 : Soutenir la création d'emplois et d'entreprises

- ⇒ Action 1 : Création d'un Bio Business Center (**Ordener**)
- ⇒ Action 2 : Aide Directe aux entreprises s'implantant dans le périmètre défini par le présent document et, en particulier, sur la **nouvelle zone** située le long de l'A1 (et contigüe à l'actuelle ZI faisant l'objet de l'action 5 / axe 1)

Axe 1: Développer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire de Senlis

Action 1 : Création d'un pôle de formation mutualisé

(HORS PLR)

Contexte

- Le développement de nouvelles formations passe par une offre de locaux supplémentaires que nombre d'acteurs en phase d'optimisation de leurs moyens ne peuvent se permettre.
- Cette nouvelle offre est sous tendue par les besoins des entreprises, le maintien de l'attractivité des filières de formation (capacité d'anticipation sur les sujets porteurs de demain), l'intérêt à mixer sur des projets spécifiques des étudiants d'organismes et d'horizon variés (ingénieurs, chimistes, économistes...)
- La pertinence du besoin auprès des 4 structures de formation de Senlis a pu être largement confirmée dans le cadre de séances de travail en sous-préfecture ; le rectorat a été convié mais il convient de reprendre attache avec l'arrivée du nouveau Recteur. Par ailleurs, pour ce qui relève des universités, la phase préalable en cours est celle de l'identification des pistes pertinentes avec le monde économique afin de créer de véritables parcours entre la formation et l'application professionnelle. Réunions de travail prévues 2^{ème} semestre 2012

Objectifs

- Transformer le quartier Ordener en véritable campus (grande similitude de fonctionnement entre un site militaire et un campus)
- Créer un pôle de formation mutualisé pour des antennes universitaires (Université de Picardie, UTC Compiègne, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, ENSCI Paris ...) dans 4 modules « Mastères » potentiels, tous contributeurs au Bio Mimétisme : Bio mimétisme ; Bio économie ; Eco toxicologie ; Bio design...
- Assurer une continuité dans la formation sur Senlis: CAP / BTS / Mastères /selon le cas soit en Formation Continue, soit en Alternance ...

Maître d'ouvrage

- Commune de Senlis (pour l'étude, en vue d'un portage à une autre échelle relevant du travail sur le montage juridique et financier de l'opération)

Description action

- 2000 m² réhabilités à hauteur de 700€/m² dans les bâtiments 6. Cet espace sera composé de salles informatiques, de salles de cours pour les travaux dirigés ou travaux pratiques, et d'une grande salle ou deux pour les cours magistraux, d'un espace de détente pour les poses inter-cours avec tableaux d'affichages, distributeurs de boissons, casiers... pour un usage à la carte ou pour des sessions avec un planning de réservation.

Calendrier

- 2012 : affinage des besoins des différents partenaires ; lancement de la pré-programmation
- 2013 : études de maîtrise d'œuvre
- 2014 : Consultation des entreprises et travaux / Choix du gestionnaire
- Rentrée universitaire 2015 : mise en service

Partenaires

- Commune de Senlis (à ce jour)

Coût total prévisionnel

- Etude préalable **60.000€**
- Réalisation **1.400.000 €**+ 10% maîtrise d'œuvre (**140.000€**)
- **Total estimé : 1.600.000 €**

Evaluation

- Création d'emplois générés par les nouveaux modules de formation et la gestion de cet équipement : 40 emplois
- Développement du nombre d'étudiants sur le site de Senlis et impact sur l'activité commerciale (alimentation, transport...) et associative (culture, sport...)

Axe 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire

Action 2 : Création de laboratoires mutualisés pour les entreprises

(HORS PLR)

Contexte

- Des industriels constatant avec intérêt les opportunités d'externaliser une partie de leur recherche / innovation dans le but de croiser leurs analyses, pistes de recherches et applications recherchent des lieux à même de répondre à cette nouvelle méthode de travail : la condition essentielle pour faire de la Recherche autrement.

Objectifs

- Générer une offre immobilière favorisant la possibilité de mener des axes de recherche validée par un conseil scientifique dans le domaine du Bio Mimétisme.
- Création d'emplois nouveaux (1 emploi de chercheur génère 7 emplois induits).

Maître d'ouvrage

- Ville de Senlis

Description action

- Cible : le bâtiment 32 représentant 1300 m² de surface utile (ancienne armurerie) est protégé de l'extérieur (barreaux aux fenêtres) et de l'intérieur (murs et dalles renforcées, portes blindées selon les salles), des espaces laboratoires, bureaux, mini amphithéâtre, salle commune...

Calendrier

- Etude architecturale, programmation et choix du gestionnaire 2012/2013
- Travaux 2014
- Livraison 1^{er} semestre 2015

Partenaires

- Commune de Senlis (à ce jour)

Coût total prévisionnel

- Coût de réhabilitation : 2000€/m² **2.600. 000€**)

Evaluation

- Planning annuel d'utilisation des laboratoires industriels, PME....
- Nombre d'emplois créés pour la recherche, la gestion, l'entretien de l'espace : 100
- Nombre d'entreprises ayant utilisé le laboratoire
- Nombre de publications

Axe 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire

Action 3 : Création de logements étudiants localisés sur le quartier Ordener (PLR)

Contexte

- Offrir une offre de logements à même de répondre à l'ensemble des besoins des étudiants de la Ville de Senlis et ainsi faire en sorte que l'absence de logement ne soit plus un obstacle pour l'accès à la formation.
- Transformer des logements de garnison et remettre en route la restauration collective existante sont des préalables indispensables à la création du campus avec hébergement intégré.

Objectifs

- Créer des logements pour tous participe d'une bonne mixité sociale et favorise fortement l'attractivité économique du territoire;
- Répondre aux besoins de tous les organismes de formation présents sur le territoire dans le domaine du développement durable, afin de contribuer au développement de leurs filières (BTS, Formation en alternance, mastères...)

Maître d'ouvrage

- A terme, gestion par un bailleur public ou structures de type ADOHJ, en cohérence avec les attentes du rectorat et en complémentarité avec l'offre développée par le CROUS.

Description action

- Restructuration des anciens logements dédiés aux militaires en formation sur le site : bâtiment 18 pour une superficie de 6300 m²
- Mise aux normes

Calendrier

- 2012 : étude architecte programmiste (règlementation ERP et définition du nombre de personnes accueillies (par appartement et au total)
- 2013 : rénovation – réhabilitation du bâtiment d'instruction.
- Rentrée 2014 : installation de la nouvelle structure.

Partenaires

- Etat : PLR
- Commune de Senlis
- Autres à terme : bailleur social ou structure de type ADOHJ

Coût total prévisionnel

- Coût de réhabilitation : $700\text{€}/\text{m}^2 = 6300 \times 700 = 4.410.000\text{€ HT}$ dont 20% au titre du PLR soit **882.000 €**

Evaluation

- Nombre de jeunes accueillis : 150
- Création de 10 emplois pour la gestion du bâtiment et le service de restauration collective qui jouxte ce bâtiment.

Axe 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire

Action 4 : Viabilisation du foncier nécessaire aux opérations sur Ordener (PLR)

Contexte

- Nécessité d'articuler le réaménagement de l'emprise libérée par l'armée en cohérence avec les autres projets urbains de la ville
- Compte tenu de la diversité des usages (entreprises TPE/PME/ étudiants, services de restauration, offre de logements...), des études préalables aux travaux de viabilisation, sont nécessaires.
- Un réseau viaire limité et en mauvais état. Les réseaux viaires seront donc à créer de toute part et ne pourront qu'être limités compte tenu d'un fonctionnement de type campus piétonnier.
- Une offre de stationnement insuffisante qui nécessite l'acquisition du parking et des voies de dessertes autour des bâtiments conservés par la Défense.
- Les problématiques de stationnement et les contraintes archéologiques peuvent être mises en parallèle ; en effet, la typologie du terrain (présence de cavités) écarte le stationnement en sous-sol, ce qui motive de surcroît la conservation du parc de stationnement existant pour le bon fonctionnement de l'ensemble de la zone.

Objectifs

- Etre opérationnel et réactif dans les meilleurs délais pour dépasser les études et aller vers une réalisation effective ;
- Pouvoir commercialiser rapidement les emprises réaménagées et ainsi répondre aux attentes des futurs utilisateurs.
- Répondre aux besoins de la population, des centres de formations et des entreprises.

Maître d'ouvrage

- Commune de Senlis

Description action

- 2012 /2013 : **Etudes préalables** d'aménagement indissociables du projet global (étude environnementale, étude VRD, étude faisabilité technique, étude d'impact) ;
- Rédaction des cahiers des charges et consultations en vue du choix des entreprises ;
- 2013 : Début des **travaux de viabilisation** par les aménageurs retenus.

Partenaires

- Etat : PLR -
- Commune de Senlis

Coût total prévisionnel

- Coût 2.000.000 € dont 10% PLR soit 200.000 €

Evaluation

- Taux de remplissage du site (ouverture des différentes composantes par phase)
- réhabilitation HQE : coût énergétique des bâtiments
- 1 emploi d'insertion créé par tranche de 500 k euros de travaux (clause d'insertion inscrite dans les marchés publics)

Axe 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire de Senlis

Action 5 : Requalification globale de la zone d'activités pour conserver les emplois (PLR)

Contexte

- Une zone créée en 1968 et vieillissante qui représente aujourd'hui 80 entreprises et près de 2.000 emplois,
- Un foncier dont le bâti est très dense,
- Attente forte des chefs d'entreprises pour améliorer le site et sa visibilité au sein de la zone
- Un déficit avéré de signalisation de la zone d'activités (panneaux d'indication vétustes, peu harmonisés, mal positionnés) ;
- Des espaces publics dégradés (un stationnement anarchique, une voirie à reprendre, un déficit de desserte par les transports collectifs).

Objectifs

- Maintenir les emplois en évitant les délocalisations ;
- Valoriser le positionnement privilégié de la zone par rapport au nœud des axes de circulation structurants (RD1330 et A1) ;
- Affirmer une ambition dans l'accompagnement des mutations immobilières pour favoriser le développement et une synergie avec les entreprises existantes ;
- Améliorer le service aux visiteurs, clients, fournisseurs, pour leur permettre de prendre connaissance rapidement et facilement du lieu d'implantation des entreprises, et ce quel que soit le mode de transport et ainsi développer une meilleure attractivité de la zone ;

Maître d'ouvrage

- Ville de Senlis

Description action

- Elaborer un schéma directeur d'aménagement de la zone avec des phases opérationnelles à court, moyen et long terme, dans le cadre du PLU en cours d'élaboration ;
- Etude et mise en œuvre d'une 1^{ère} phase de mobilier urbain pour une signalétique moderne et précise ;
- Dans un second temps, requalification de la voirie, des réseaux (généralisation du très haut débit), de l'éclairage public, mise en place d'une charte de cohérence et d'aménagement paysager en partenariat avec l'association Senlis Entreprises, particulièrement dynamique.
- Désenclavement, création de voiries nouvelles.

Calendrier

- 2012 – deuxième semestre: étude de programmation et de schéma directeur et Mise en œuvre des nouveaux arrêts de bus
- 2013 – premier trimestre : consultation des entreprises pour réalisation en 2013 de la phase signalétique et mobilier urbain.
- 2014 : voirie / réseaux / éclairage public (requalification lourde).

Partenaires

- Etat : PLR + Commune de Senlis
- Collectivités locales : Région (FRAPP) – Syndicat Mixte de Transport en Commun de l'Oise

Coût total prévisionnel

- Etude schéma directeur d'aménagement / préparer les actions opérationnelles et les phases : 150.000€ dont 100.000€ FRAPP, Ville de Senlis 50.00€
- Travaux de viabilisation - voirie / réseaux / éclairage public/fibre optique pour très haut débit.
- Travaux de requalification : **396.000€ => PLR sollicité à hauteur de 50% soit 198.000€**
- Mise en œuvre de deux arrêts supplémentaires de bus sur la zone d'activités = étude pour la définition des arrêts et de la fréquence 40.000.€ HF répartis entre la Ville et le SMTCO (30% de subvention)

Evaluation

- Taux de remplissage
- commercialisation des friches bureaux/activités : cible + 75 emplois.
- Taux de fréquentation du transport en commun

Action 1 : Création d'un Business Center (télétravail) dans l'ancien bâtiment d'Etat-major Quartier Ordener

Contexte

- Les TPE, professions indépendantes et libérales sont en croissance et sont un important vecteur de création d'emplois dans le bassin d'emplois senlisien;
- Il est très difficile de trouver des petites surfaces, les opérateurs immobiliers préférant un seul utilisateur important ;
- Le secteur de l'Oise est dynamique en termes de création d'entreprises (*cf tableaux source CCI*) ;
- Forte population locale de cadres et de dirigeants ;
- Senlis offre une proximité immédiate aux clients potentiels : Roissy, Région Parisienne + Nord Europe.
- Faiblesse locale d'offres disponibles de surfaces locatives modulables pour le démarrage de sociétés tertiaires;
- Un vivier de 1000 chercheurs riche de brevets et d'opportunités de développement d'entreprises nouvelles (CETIM, INERIS, UTC...)
- Une croissance de la création d'entreprises favorisée par le statut d'auto entrepreneur (*cf sources CCI*) ;
- Un bâtiment sur le site (n°1) parfaitement adaptable (nombreux bureaux – Internet très haut débit – services mutualisables localisables en RC...).

Objectifs

- Stimuler l'implantation d'entreprises tertiaires et les premières implantations dans l'Oise ;
- Promouvoir et animer cet espace (salles de réunions, services communs, etc) ;
- Créer des surfaces suffisantes pour favoriser un turn over de petites entreprises bénéficiant ainsi d'un effet tremplin ;
- Stimuler l'implantation d'entreprises tertiaires et les premières implantations dans l'Oise ;
- Conquérir une part de la création d'entreprises ne trouvant actuellement pas de réponse sur place, qui s'échappe de Senlis au profit d'autres pôles d'accueil, en coordination avec les chambres consulaires et la Maison de l'Insertion, de l'Emploi et de la Formation ;
- Cibler des segments d'activités en cohérence directe ou indirecte avec le Bio Mimétisme

Maître d'ouvrage

- Ville de Senlis (en attendant la définition des modalités de gouvernance du site)

Description action

- Création d'un business center regroupant télétravail, hôtel d'entreprises et pépinière dans le bâtiment 01 (accueil/salles de réunions, accueil, standard, secrétariat, réseau très haut débit fibre optique) ; Structure innovante visant le mixage d'actifs de statuts différents, structure modulable en fonction de leurs besoins.

Calendrier

- 2012 : affiner l'étude d'opportunité de création d'un hôtel/pépinière co-finançable par ..., préparer le fonctionnement à venir et promotion
- 2013 : rénovation – réhabilitation du bâtiment d'instruction.
- 2014 : ouverture du site

Partenaires

- Etat : commune de Senlis

Coût total prévisionnel

- Coût de l'étude de faisabilité du centre: 50 000 K€(Ville de Senlis)
- Coût de réhabilitation : 700 m²x1.400€/m² = **980.000€ HT**

Evaluation

- Taux de remplissage an 1 (2014) / an 2 (2015) / an 3 (2016)
- Nombre d'entreprises et d'emplois créés :70.

Axe 2 : Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire de Senlis**(PLR)****Action 2 : Aide Directe aux entreprises s'implantant dans le périmètre du PLR et notamment sur la nouvelle zone située le long de l'A1et contigüe à la zone d'activités****Contexte**

- A l'Est de l'Autoroute, dévalorisation de la zone Euro Senlis (ZAC des Rouliers), bâtiments à l'abandon en entrée de ville ne concourant pas à donner une image dynamique du développement économique local ;
- Pas de visibilité ni de maîtrise communale du développement économique futur ;
- Un manque croissant de terrains, et déjà pour au moins 4 projets locaux ne trouvant pas leur place dans la ZA qui risquent de partir, notamment à Villepinte.

Objectifs

- Proposer une offre foncière nouvelle et concurrentielle à Roissy pour des desserments ou des extensions d'entreprises déjà présentes localement, et être attractif pour de nouvelles implantations renouvelant le tissu économique ;
- Eviter le départ d'activités et d'emplois ; maîtriser qualitativement l'implantation d'activités le long de l'autoroute, en entrée de ville (éviter la logistique pure) ;
- Activités ciblées : services à l'industrie, sièges sociaux, formation, recherche. Valoriser l'image de Senlis.

Maître d'ouvrage

- Etat

Description action

- Versement d'une aide directe pour les TPE-PME- PMI s'implantant dans le périmètre du PLR de Senlis et conformément à la circulaire du 5 mai 2010 régissant le FRED

Calendrier

- 2012 : constitution de la commission qui étudiera les dossiers qui seront soumis par la Ville de Senlis
- 2013 : premiers dossiers soumis à la commission

Partenaires Potentiels

- Etat : PLR - FRED

Coût total prévisionnel

- Aide directe à la création d'emplois : **300.000 € (100% PLR)**

Evaluation

- **Nombre d'emplois subventionnés par le PLR : 50**
- maintien des emplois pour des projets urgents ayant exprimé des besoins
- nouvelles capacités d'implantations de PME

IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'Etat s'engage à apporter 1.580.000 € dans le cadre de l'enveloppe spécifique consacrée aux plans locaux de redynamisation des sites de défense.

La Ville de Senlis s'engage à apporter les financements des projets concourant à ce plan.

Par ailleurs, par leurs concours financiers, la Région Picardie et le SMTCO sont déjà mobilisés sur certaines actions.

D'autres collectivités, pôles de compétitivité ou organismes consulaires, bailleur... pourraient l'être dans le montage des opérations à venir.

CF Annexe 1 – tableau de financement à l'année zéro, évolutif en fonction des partenariats à mettre en œuvre dans la période de validité de la convention.

V. GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION

1- Gouvernance

Un comité de pilotage est constitué, sous l'égide du Préfet de l'Oise, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au plan local de redynamisation. Il se réunit deux fois par an.

Le chef de projet, chargé de l'animation et de la coordination de la mise en œuvre du plan, est le sous-préfet de Senlis, en liaison avec la Ville de Senlis.

Le comité de pilotage est composé des personnalités suivantes :

- le Préfet de l'Oise ou son représentant,
- Le Préfet de la Région Picardie, le SGAR ou son représentant,
- Les parlementaires du bassin d'emplois concerné,
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général de l'Oise ou son représentant,
- Le Maire de Senlis ou son représentant,
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise ou son représentant,
- Le Président de la Chambre des métiers ou son représentant,
- Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant,
- Un représentant de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale,
- Un représentant de la Délégation aux Restructurations du Ministère de la Défense,
- Les directeurs de services de l'Etat concernés.

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du Comité sera assuré par la Sous-Préfecture de Senlis.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

2- Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du Présent PLR sera effectuée, une fois par an, par le comité de pilotage pendant la durée du contrat. Elle se poursuivra pendant deux ans au-delà de la clôture pour la comptabilisation des emplois créés. Le chef de projet du PLR établira, lors de la première réunion d'évaluation, un rapport de gestion sur l'état d'avancement des projets inscrits au Plan et identifiera les difficultés éventuellement rencontrées.

L'évaluation se fondera à la fois sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Une attention particulière sera accordée au :

- Nombre d'emplois maintenus et créés sur le périmètre du Plan ;
- Nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du Plan ;
- Nombre d'emplois spécifiquement créés à l'occasion de la réaffectation de l'emprise.

SIGNATURE DES PARTENAIRES

Senlis, le

Le préfet de l'Oise

Le maire de Senlis

Nicolas DESFORGES

Pascale LOISELEUR